

*Cma Natation*

Saison 2024/2025

## AQUAPHOBIE

### CONDITIONS GENERALES

- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés
- Bermuda et caleçon interdits
- Bonnet de bain obligatoire
- Respect des heures de début de cours (accord possible avec l'entraîneur)
- Paniers vestiaires interdits sur les bassins
- **Accès aux vestiaires 10 minutes avant le cours**
- **Accès aux bassins jusqu'à 10 minutes après le début du cours**
- **Evacuation des vestiaires 10 minutes après la fin du cours**
- **Présentation de la carte d'adhérent à chaque cours**
- En cas de perte, une participation de 6 euros vous sera demandée pour frais de secrétariat

### DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

*Cma Natation*

Centre Nautique Municipal Marlène Peratou  
2 rue Edouard POISSON  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél : 09 54 77 23 09 / 06 71 66 52 47  
Email : cmanatation@yahoo.fr

*Cma Natation*

Saison 2024/2025

## AQUAPHOBIE

### LIEU DE PRATIQUE

**CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL MARLENE PERATOU**  
2 rue Edouard POISSON  
93300 AUBERVILLIERS

Lors de l'adhésion, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du CMA NATATION.

Je déclare qu'une notice assurance m'a été remise par l'association.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- Des garanties de base individuelle accident inclus dans la cotisation.
- Des garanties complémentaires mises à ma disposition par la F.S.G.T. et la FFN. **Si vous voulez prendre ces garanties, il faudra régler en supplément le montant de la licence de la fédération choisie.**
- Des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique sportive.

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF POUR RAISON MEDICALE JUSTIFIEE. EN CAS DE REMBOURSEMENT LE MONTANT SERA CALCULE AU PRORATA DES COURS DISPENSES ET EN FONCTION DES FRAIS ANNEXES**

Date **X**

Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « lu et approuvé » **X**

## AQUAPHOBIE BULLETIN D'ADHESION

ADHERENT

\* Merci d'écrire lisiblement en lettres capitales

Nom : .....

Prénom : .....

Femme  Homme

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Ville: ..... Code postal : .....

Profession : .....

Tél domicile: ..... travail : .....

Portable : .....

Email : .....

*PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : domicile ..... travail : .....

Portable : .....

En cas de besoin le soussigné autorise les responsables du CMA NATATION à prendre toutes dispositions en vue de la mise en application des **traitements de première urgence**

Date **X**

Signature de l'adhérent(e) **X**

## AQUAPHOBIE

Reprise des activités : **7 OCTOBRE 2024**

Critère : A partir de 17 ans

Horaires de la pratique :

**Lundi** 19h30 à 20h15

**Samedi** 18h00 à 19h00

Adhésion :

**Albertivillariens** 295 Euros

**Extérieurs** 305 Euros

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF POUR RAISON MEDICALE JUSTIFIEE.

EN CAS DE REMBOURSEMENT LE MONTANT SERA CALCULE AU PRORATA DES COURS DISPENSES ET DES FRAIS ANNEXES

**Pièces à fournir :**

- Réinscriptions : carte d'adhérent 2023 2024
- 1 enveloppe timbrée
- 2 photos d'identité
- Copie de la pièce d'identité de l'adhérent et d'un parent pour les mineurs
- Copie d'un justificatif de domicile (EDF, téléphone fixe...) ou le cas échéant, attestation d'hébergement accompagnée de la copie d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Majeurs : certificat médical d'aptitude à la natation de moins de deux mois, charte et formulaire majeurs à télécharger sur le site et à remplir
- Mineurs : charte et formulaire mineurs à télécharger sur le site et à remplir

Arrêt des activités : 14 juin 2025.

En plus des fermetures techniques imposées par la piscine, le club cessera ses activités à chaque période de vacances scolaires